



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Maintien et Actualisation des Compétences.



● **Votre Besoin (ou votre problématique).**

- Rappel de la conduite à tenir et les gestes de premiers secours.
- Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise, repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise.
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

● **Ariane et vous.**

Notre priorité est l'écoute de vos besoins et l'adaptation de nos programmes à votre problématique particulière.

C'est pourquoi nous avons choisi de vous proposer un programme de formation qui peut être évolutif et modifié ensemble, afin que chacun bénéficie d'une réponse individualisée et personnalisée.

● **Profil stagiaire(s) et pré requis.**

Profil : Formation destinée à tout(es) salarié(es) de l'entreprise.

Pré requis : Détenir un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

● **Référence – contact.**

Référence : SST02

Contact : contact@ariane-sarl.fr

● **Prix – durée – sessions.**

Intra : 500 € HT pour un groupe de 4 à 10 stagiaires.

Les frais de déplacements gratuits dans le département 37, autres départements, nous contacter.

Inter : 150 € HT avec repas offert.

Au minimum 7 heures auxquelles il convient d'ajouter en tant que besoin le temps nécessaire pour traiter les conduites à tenir particulières liées aux risques spécifiques de l'entreprise.

Nous contacter pour connaître les prochaines dates des sessions de formation sur le site de TOURS et ANGERS.

● **Les + d'Ariane.**

Des scénarii d'accidents adaptés à votre activité, conformes au référentiel INRS.

● **Notre référente.**

Dany BONENFANT. La formation est dispensée au minimum par un formateur SST rattaché à notre organisme de formation habilité par la CARSAT pour la Formation de SST et le Maintien et Actualisation de Compétences.

● **Formation (approche ou programme).**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : Ce programme, conforme au référentiel INRS, présente les compétences que doit acquérir le SST au cours de son Maintien et Actualisation des Compétences.

PROGRAMME :

- ♦ La conduite à tenir en cas d'accident du travail : Protéger, Examiner, Faire Alerter, Secourir.
- ♦ Connaître l'alerte aux populations ; reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement. Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même ; examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- ♦ Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ; effectuer l'action appropriée à l'état de la victime.

Tout au long de la journée, des exemples d'accidents vécus par les stagiaires pourront être utilisés pour créer des scénarii de mise en situation.

- ♦ **Epreuve 1 :** A partir d'une situation d'accident de travail proposée par le formateur, il est demandé au SST stagiaire de démarrer son action à la phase d'examen de la victime.
- ♦ **Epreuve 2 :** Questions / réponses du formateur/candidat réalisées à l'issue de l'épreuve 1 dans lesquelles le formateur s'assurera que le candidat est capable d'expliquer comment l'accident s'est produit et quelle mesure de prévention il aurait pu mettre en œuvre, ou faire mettre en œuvre.

Validation des acquis :

A l'issue d'une évaluation, un nouveau Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Formation en lien : Formation initiale des Sauveteurs Secouristes du Travail.